Charte constitutive du Forum social lanaudois

Avril 2008

Table des matières

Chapitre 1-0.00 : Définition, objectifs, principes 3

Chapitre 2-0.00 : Repères éthiques pour les échanges et débats au sein du FSL 4
Chapitre 3-0.00 : Modalités d'organisation pour le FSL 5
Chapitre 4-0.00 : Structure du regroupement 6
Chapitre 5-0.00 : L'assemblée générale 7
Chapitre 6-0.00 : Les Comités 8
Chapitre 7-0.00 : Dispositions financières et contrats 10
Annexes ....
Axes et méthodologie pour la programmation du FSQ 11
Charte de principes du Forum social mondial 15
Charte de principes pour un développement solidaire .....
Charte de principes sur les droits humains et le développement .....
Charte d'un Québec populaire .....

CHAPITRE 1-0.00 DÉFINITION, OBJECTIFS, PRINCIPES

1-1.00 Définition :

1-1.01 Le Forum social lanaudois (FSL)

Cet organisme est un espace public critique visant l'implication citoyenne des personnes et organismes de la société québécoise qui souhaitent transformer le Québec actuel. C'est un lieu de rencontre et de convergence des mouvements sociaux, de libre expression des alternatives et d'échanges des citoyennes et citoyens, de manifestations artistiques de la diversité des revendications et des aspirations, d'engagements concrets et d'élaboration de stratégies d'action en réseau afin de faire advenir un Québec mettant au centre de ses préoccupations la justice sociale, le développement durable, la solidarité internationale et la démocratie participative.

Le Forum Social Lanaudois (FSL) est un espace inclusif qui doit être investi par toutes les citoyennes et citoyens et organismes militants qui pensent qu'un autre Québec est non seulement possible, mais surtout nécessaire.

1-1.02 Modalités d'organisation

Les modalités d'organisation du FSL énoncées ci-après (les structures, l'assemblée générale, les comités, etc.) visent à faciliter la tenue du FSL. Elles sont ouvertes à toutes celles et ceux qui, citoyennes ou citoyens ou déléguées ou délégués d'organismes, entendent contribuer à la réalisation du FSL. Elles visent la convergence solidaire des bonnes volontés, des initiatives, des ressources et des compétences. Rappelons toutefois qu'aucune ou aucun participants à cette structure d'organisation, qu'elles ou qu'ils soient de citoyennes ou citoyens ou des représentantes ou représentants d'organismes, ne peut sauf si elle ou il est mandaté à cet effet, représenter le FSL ou parler en son nom.

1-2.00 Objectifs :

En tant qu'espace inclusif de débat citoyen, le FSL entend :

- Favoriser un débat de société constructif et mobilisateur à Lanaudière ;
- Susciter la participation citoyenne individuelle et collective ;
- Partager, promouvoir et diffuser les initiatives et projets alternatifs ;
- Stimuler l'émergence d'actions concrètes et la convergence des luttes ;
- Promouvoir un développement durable, solidaire, juste, égalitaire et harmonieux à Lanaudière

1-3.00 Énoncé de principes

1-3.01 Le FSL s'inscrit dans la mouvance globale des forums sociaux qui se déclinent à différentes échelles depuis la tenue du premier Forum social mondial (FSM) à Porto Alegre (Brésil) en janvier 2001 et le premier Forum social québécois (FSQ) à Montréal. Par ailleurs, le FSL entend se placer dans la filiation des initiatives locales et ainsi profiter des réflexions et propositions déjà formulées par la société civile québécoise.

Dans cette perspective, le FSL s'inspire des principes et propositions énoncés dans les documents suivants :

- Charte de principes du Forum social mondial (FSM, 2001)
- Charte de principes pour un développement solidaire (AQOCI, 1987)
- Charte de principes sur les droits humains et le développement (AQOCI, 1992)
- Charte d'un Québec Populaire (Solidarité populaire Québec, 1994)

1-3.02 L'ensemble des principes et propositions rassemblés dans ces documents de références ne doivent cependant pas être interprétés comme les éléments d'un quelconque programme politique mis de l'avant par le FSL. Le FSL n'est pas un acteur politique, il n'est pas représentatif et personne n'est habilité à parler en son nom. Le FSL est avant tout un espace public critique d'où doit émaner une pluralité de propositions alternatives et de voix dissidentes. Il n'en demeure pas moins que certains principes et propositions, dont ceux contenus dans les documents précédemment cités, puissent servir de cadre général à l'ensemble des débats.

CHAPITRE 2-0.00 REPÈRES ÉTHIQUES POUR LES ÉCHANGES ET DÉBATS AU SEIN DU FSL

2-1.01 Le FSL est un espace ouvert de rencontres visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratiques, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences et l'articulation d'actions efficaces provenant de la société civile qui cherche des alternatives au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital, qui s'emploie à bâtir une société axée sur l'être humain et qui propose des initiatives pour résoudre les problèmes d'exclusion, d'inégalités sociales et d'environnement, et qui vise à reconnaître la dignité humaine.

2-1.02 Le FSL est un espace pluriel et diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, qui permet l'articulation décentralisée, en réseaux, des organismes, mouvements et personnes engagées dans des actions concrètes, au niveau local, régional et national.

2-1.03 Le FSL, conçu comme un espace d'échanges d'expériences, stimule la connaissance et la reconnaissance mutuelles des organismes, mouvements et personnes qui y participent en valorisant leurs échanges. Notamment, sur ce que la société est en train de bâtir pour orienter l'activité économique et l'action politique, vers la prise en compte des besoins humains et le respect de la nature dans une perspective de développement durable et en solidarité avec les générations futures.

2-1.04 Le FSL en tant qu'espace d'articulation des mobilisations, cherche à fortifier et à créer de nouveaux réseaux locaux, régionaux et nationaux entre les diverses composantes de la

société civile. Cela dans le but d'augmenter la capacité de résistance non violente au processus de déshumanisation que le monde est en train de vivre.

2-1.05 Le FSL est un processus local et régional qui stimule les organismes, mouvements et personnes à prendre une part active dans les questions de citoyenneté, à participer au débat public et à partager les pratiques transformatrices qu'ils expérimentent.

CHAPITRE 3-0.00 : MODALITÉS D'ORGANISATION POUR LE FSL

3-1.01 Les modalités d'organisation suivantes sont mises en place dans le but de mener à terme, dans les meilleures conditions, le processus d'organisation du FSL, qui soit ouvert, inclusif et participatif.

Celles-ci entendent répondre aux logiques de participation et d'inclusion, et ont été élaborées à partir d'une réflexion sur les besoins organisationnels de base :

- L'assemblée générale
- Le Comité de coordination
- Le Comité de communication et de mobilisation
- Le Comité de logistique
- Le Comité de programmation
- Le Comité de financement

3-1.02 Ces différentes modalités d'organisation ne visent qu'à assurer la pleine réalisation du FSL. L'Assemblée, les comités et les collectifs ne peuvent, sauf s'ils sont mandatés à cet effet, représenter le FSL. Il ne s'agit que d'une structure organisationnelle ayant pour unique finalité de faciliter et concrétiser la tenue du FSL.

3-1.03 Toute compétence et bonne volonté sont les bienvenues au sein de la structure d'organisation du FSL. Une invitation particulière est faite aux divers organismes de la société civile lanaudoise (ONG, syndicats, groupes communautaires, collectifs divers…) compte tenu de leur capacité mobilisatrice, de leur expertise sur les sujets qui seront abordés, de leur implication dans les communautés. Ceux-ci sont donc invités à déléguer des personnes au sein des différents comités et collectifs afin de créer une synergie avec les citoyennes et citoyens bénévoles qui souhaitent aussi s'impliquer.

3-1.04 La transparence dans le fonctionnement de ces différentes structures est fondamentale pour asseoir la légitimité du processus d'organisation du FSL et le rendre conforme aux principes dont il se réclame. Aussi, la composition des comités, l'ensemble des

procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des comités, toutes les décisions stratégiques ainsi que les états financiers devront être rendus publics.

CHAPITRE 4-0.00 STRUCTURE DU REGROUPEMENT STRUCTURE DU REGROUPEMENT

4-1.01 Le FSL est composé des éléments suivants :· Assemblée générale, Comité de coordination, Comité de communication et de mobilisation, Comité de logistique, Comité de programmation, Comité de financement·et Comités Ad hoc.

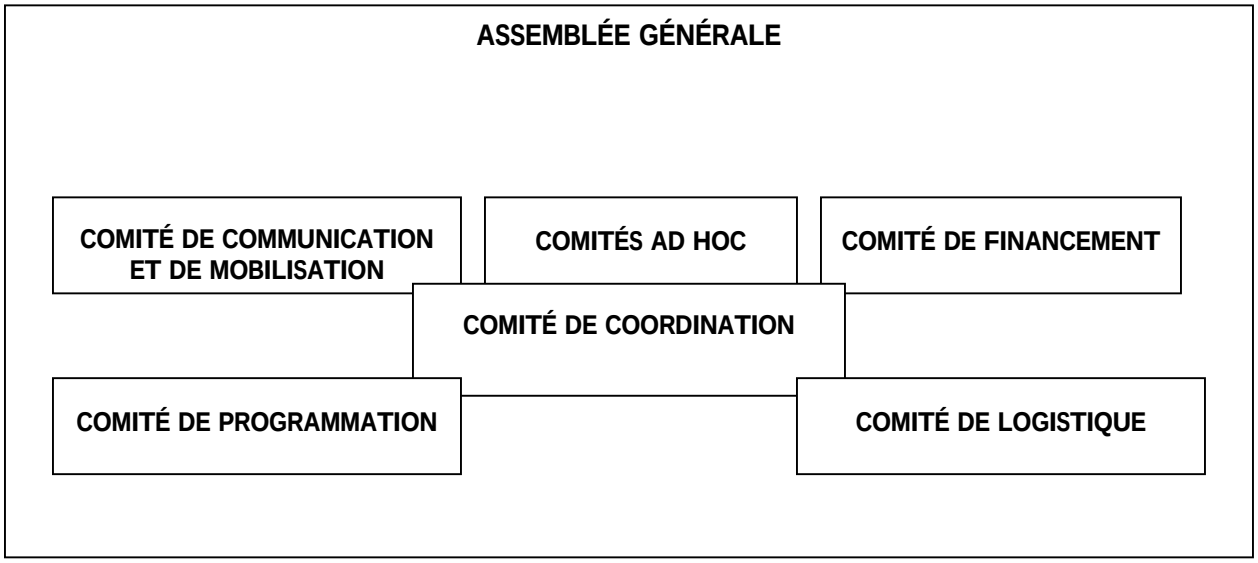

CHAPITRE 5-0.00 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5-1.00 Pouvoir de l'assemblée générale

5-1.01 L'assemblée générale est souveraine, elle est l'autorité suprême du regroupement.

5-2.00 Assemblées générales

5-2.01 Les assemblées générales des membres sont tenues à l'endroit fixé par le Comité de coordination qui à la responsabilité de convoquer.

5-2.02 Pour les assemblées générales spéciales, il appartient au Comité de coordination de convoquer ces assemblées lorsqu'elles sont jugées opportunes pour la bonne administration des affaires du regroupement.

5-3.00 Avis de convocation

5-3.01 Toute assemblée générale des membres est annoncée par courrier électronique ou tout autre moyen de diffusion régionale à notre disposition. L'avis de convocation d'une assemblée devra mentionner la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée et le projet de l'ordre du jour. L'avis de convocation doit être envoyé au moins vingt et un (21) jours avant la tenue de l'assemblée générale.

5-3.02 L'assemblée générale se réunit au minimum une fois l'an.

5-3.03 Toute assemblée générale spéciale des membres est annoncée par courrier électronique ou tout autre moyen de diffusion régionale à notre disposition. L'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale devra mentionner la date, l'heure, l'endroit et le projet de l'ordre du jour. L'avis de convocation doit être envoyé au moins sept (7) jours avant la tenue de l'assemblée générale spéciale.

5-4.00 Quorum

5-4.01 Le quorum est constitué des membres présents.

5-5.00 Vote

5-5.01 Le consensus est favorisé pour les décisions. Si aucun consensus ne se dessine, un vote pourra être demandé. La majorité est fixée à 50% +1 des votes exprimés.

CHAPITRE 6-0.00 LES COMITÉS

6-1.00 Les comités

6-1.01 Les comités sont formés de membres intéressés à s'impliquer. Chaque comité se nomme une coordonnatrice ou un coordonnateur qui siègera au Comité de coordination. Chaque comité a un pouvoir de décision en concordance avec l'énoncé de principes et les repères éthiques du regroupement. Chaque comité devra produire un rapport écrit de ses rencontres.

6-2.00 Comité de coordination

6-2.01 Les assemblées de coordination des membres des comités sont tenues à l'endroit fixé par le Comité de coordination. Il appartient à ce dernier de convoquer ces assemblées lorsqu'elles sont jugées opportunes pour la bonne administration des affaires des comités et du regroupement. Toute et tout membre peut assister à ces assemblées en tant qu'observatrice ou observateur.

6-2.02 Mandats

a) Exécuter les décisions prises à l'assemblée générale et assurer les objets du regroupement;

b) Résoudre les problèmes qui entrent en conflit avec les objets du regroupement à la demande d'une, d'un ou de plusieurs membres;

c) Assurer le suivi des comités de travail;

d) Écrire les ordres du jour;

e) Rédiger les procès-verbaux et leurs synthèses afin de les diffuser;

f) Assurer la communication entre les différents comités de travail;

g) Le comité se réunit au besoin, mais au moins quatre fois par année pour assurer le suivi du regroupement.

6-2.03 Composition

Le comité est composé des coordonnatrices et des coordonnateurs de chaque comité et des administratrices et des administrateurs du regroupement.

6-2.04 Rôle des administratrices et des administrateurs

a) Assurer un suivi des activités de chaque comité de travail.

b) Assurer un suivi de l'administration et des activités du FSL. Elles et ils sont élus lors de l'assemblée générale pour un mandat d'un an.

Personne à la présidence : Représenter et veiller aux intérêts généraux du regroupement;·présider les réunions du Comité de coordination et de l'assemblée générale; signer les documents officiels.

Personne à la vice-présidence :·Remplacer la personne à la présidence en cas d'absence;·assurer les liens avec les autres forums.

Personne au secrétariat :·Rédiger les procès-verbaux des réunions et des assemblées;·publier les avis de convocation des assemblées;·rédiger les lettres officielles; s'occuper de la correspondance et conserver les archives du FSL;·tenir les dossiers du FSL à jour et signer les documents officiels.

Personne à la trésorerie · Tenir les livres de comptabilité du FSL à jour;·préparer un budget et un état financier qu'elle fera adopter par l'assemblée générale·et signer les documents financiers.

6-3.00 Comité de communication et de mobilisation

6-3.01 Le Comité a la responsabilité d'élaborer une stratégie de communication régionale et mettre en place les outils et les moyens de diffusion (liste de diffusion…) et de mobilisation à travers la région.

6-4.00 Comité de financement

6-4.01 Le comité de financement est responsable de l'élaboration et de la présentation du budget du Forum Social lanaudois en vue de son adoption;·de la recherche de financement pour le regroupement;·du suivi des finances. Il doit Travailler en collaboration avec la personne responsable de la trésorerie.

6-5.00 Comité de logistique

6-5.01 Le Comité de Logistique voit à la mise en place des infrastructures d'accueil nécessaires aux activités du FSL et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des comités pour préparer la tenue des rencontres du FSL. Il voit à l'établissement de partenariats logistiques avec diverses entreprises locales d'économie sociale, à la planification et aux approvisionnements divers, à l'aménagement des espaces, etc. En tout temps, le Comité

de logistique compte s'appuyer sur les personnes sensibilisées du milieu où aura lieu les rencontres du FSL et autres activités.

6-6.00 Comité de Programmation

6-6.01 Le comité de Programmation a la responsabilité d'organiser des activités qui auront lieu pendant les événements (ateliers, conférences, activités culturelles et autres événements).

6-7.00 Comités Ad hoc

6-7.01 Ces comités peuvent être créés selon les besoins pour se pencher sur toute question jugée nécessaire par le Comité de coordination et sont composés des personnes membres intéressées aux questions afférentes.

CHAPITRE 7-0.00 DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET CONTRATS

7-1.00 Effets bancaires

7-1.01 La personne à la présidence et la personne à la trésorerie sont les signataires des effets bancaires et en l'absence de l'une de ces personnes, la personne à la coordination est autorisée à signer.

7-2.00 Contrats

7-2.01 Les contrats et autres documents requérant la signature du regroupement sont au préalable approuvés par le Comité de coordination et suite à l'approbation, sont signés par le président et par la personne au secrétariat ou à la trésorerie, ou par tout ou toute autre personne désignée par le Comité de coordination, pour les fins d'un contrat ou d'un document particulier.

ANNEXE

Axes et méthodologie pour la programmation du FSL

Pour que le Forum Social Lanaudois soit représentatif de la diversité des réalités régionales, il faut que le maximum de groupes et de personnes s'approprient l'événement. Nous encourageons donc la participation des diverses composantes de la société civile. C'est pourquoi, dans un esprit d'inclusion, le FSL entend promouvoir l'autoprogrammation. Chaque organisme ou personne pourra alors proposer des activités qui correspondent à ses préoccupations en complétant en ligne un formulaire d'inscription et en le transmettant au Comité de programmation. Ce comité veillera à la cohérence d'ensemble de la programmation et à sa diversité, tant pour ce qui concerne les sujets abordés que les formes d'activités proposées. Dans le but de favoriser une convergence efficace des initiatives, le Comité de programmation a défini quatre axes transversaux et six axes thématiques au sein desquels pourront s'inscrire les multiples propositions d'activités.

I- Axes transversaux:

Les axes transversaux ont comme objectif de guider la réflexion et les débats au cours des différentes activités qui auront lieu au sein du FSL. Ils permettent ainsi de dégager des perspectives communes par lesquelles on peut aborder la diversité des thèmes traités. Ces axes transversaux sont:

- **Résistances aux logiques dominantes**
- **Recherche des alternatives**
- **Projets de société pour le Lanaudière de demain**
- **Articulations entre les initiatives locales et les dynamiques globales**

II- Axes thématiques:

Les axes thématiques définissent les problématiques qu'il nous semble primordial de discuter dans ce rendez-vous citoyen. Afin de mieux caractériser leur contenu, nous les avons assortis d'une liste de mots-clés.

1-Défense des droits humains, reconnaissance de la diversité et lutte pour l'égalité:

Partout, les droits humains sont bafoués… au nom de la démocratie ! La torture est autorisée par la plus grande puissance du monde, encourageant ainsi les autres pays à en faire autant. Les personnes immigrées sont refoulées aux frontières ou emprisonnées sans qu'elles sachent pourquoi. La répression policière va en s'accroissant, et menace notre droit de manifester. L'homosexualité reste un tabou ou une source de discrimination, et le racisme est loin d'avoir disparu. La pauvreté atteint notamment les femmes et les enfants, les personnes immigrées, les autochtones, les personnes âgées. De plus en plus de personnes sont sans logis ou consacrent plus de 50% de leurs revenus pour se loger. Nos politiques favorisent de plus en plus les personnes

nanties. Sans qu'on le dise, la loi du profit règne en maître sur toutes les autres lois. Que faire ? Nous fermer les yeux ou être solidaires, et défendre nos droits ?

Mots clés :

Groupes marginalisés, chômeuses ou chômeurs, femmes, autochtones, jeunes, personnes immigrées, personnes âgées, personnes handicapées, sans papiers, communautés culturelles, personnes assistées sociales, personnes itinérantes, exclusion, réinsertion sociale, pauvreté, altérité, racisme, discrimination, homosexualité, marginalité, prostitution, logement, pauvreté, santé…

2-Lutte contre la marchandisation du bien commun :

Notre terre n'est pas à vendre. Malheureusement, les décisions politiques prises via l'Organisation mondiale du commerce et les accords internationaux, notamment l'AGCS (accord général sur le commerce des services), ainsi que dans notre propre Parlement, mettent notre bien commun en danger, que ce soit en matière environnementale ou sociale. Le réseau de santé est gravement menacé par la privatisation; l'éducation, ce droit fondamental, est réservée aux personnes plus privilégiées, et est assujettie aux besoins du marché. Avec les brevets, le savoir est confisqué au profit de quelques personnes. La souveraineté alimentaire des pays est menacée. Le commerce inéquitable, érigé sur l'autel du « libre-échange », est en train d'épuiser toutes nos ressources naturelles (terre, mers, forêt, énergie…). Joignons nos forces pour nous réapproprier notre terre, nos savoirs et nos services publics.

Mots clés :

Environnement (eau, changements climatiques, respect de la biodiversité animale et végétale, ressources hydroélectriques, toits verts, compostage, covoiturage, recyclage, énergies alternatives, préservation des forêts, développement durable...); agriculture (souveraineté alimentaire, agriculture biologique, étiquetage des OGM); luttes contre les privatisations et la marchandisation (services publics (AGCS), PPP, brevets, industries pharmaceutiques, clonage, privatisation de la recherche, marchandisation de la connaissance, envahissement des lieux publics par le secteur privé, éducation (CPE, financement public/privé, conditions de travail du personnel de l'éducation, surpeuplement des classes, coupures des prêts et bourses et droits de scolarité, associations étudiantes, grève étudiante, gratuité scolaire, réforme), droits de propriété intellectuelle, conservation de la nature, pollution, préservation des paysages et bassins versants…

3-Économie solidaire et résistances des travailleurs:

Le monde du travail est certainement le milieu où toutes et tous subissent le plus directement les impacts de la réorganisation néolibérale de l'économie et des institutions. Licenciements massifs, travail excessif, délocalisation d'entreprises, précarité de l'emploi et attaques contre le syndicalisme, cette logique d'exploitation affecte au quotidien l'énorme majorité de la population lanaudoise et mondiale. Le fossé entre riches et pauvres se creuse dramatiquement, tandis que les

exigences de la compétition mettent les travailleuses et les travailleurs du monde entier en lutte les uns contre les autres…Face à ces menaces, des entreprises d'économie solidaire tentent d'offrir une alternative au niveau de la consommation et du travail, tandis que les luttes syndicales se poursuivent tant bien que mal. La démocratisation de l'économie reste une priorité et les avenues y menant sont multiples et incontournables.

Mots clés :

Travail (salaires décents, revenu citoyen, salaire minimum et coût de la vie, droit d'association, travail autonome, chômage, précarité, sous-traitance, conciliation travail/famille, semaine de quatre jours, syndicalisme, mouvement ouvrier, « sweatshop », travailleuses et travailleurs saisonniers, code du travail, délocalisations et fermetures d'usines, absence de travail en région et exode rurale); alternatives de consommation (paniers biologiques, groupes d'achats, trocs, cuisines collectives, simplicité volontaire, jardins communautaires, récupération), réforme fiscale, coopérative, partage des profits, consommation responsable, responsabilité sociale des entreprises, boycott, lois oppressives, droit de la personne versus le droit des entreprises…

4-Arts, cultures et pluralisme des moyens de communication:

Le Québec est l'une des sociétés occidentales où les médias sont les plus concentrés. Alors qu'aussi peu que deux conglomérats médiatiques se disputent le monopole des moyens de communication, d'information et de production culturelle, une diversité de médias alternatifs luttent pour offrir une information critique aux citoyennes et citoyens, afin de leur donner de réels outils pour comprendre le monde et y jouer un rôle actif. Des personnes courageuses du monde artistique tentent d'investir l'espace public par la création libre et engagée, se voyant menacées au quotidien par la marchandisation de la culture. Il est temps de saisir cet espace et de laisser libre cours à notre imagination, car l'information et la création sont l'oxygène des peuples.

Mots clés :

Médias et communication (concentration des médias, influence politique des médias, médias alternatifs et communautaires, liberté d'expression, censure, droit de la communication, pensée unique et manipulation de l'information, fracture numérique, repenser le financement des médias, publicité), art, culture et création (marchandisation de la culture, absence ou subventions moindres à la culture et aux médias alternatifs, réalités des artistes, espaces artistiques, nouveaux collectifs artistiques, art engagé, intervention artistique par les arts, documentaires engagés, politiques culturelles), reconnaissance du droit d'auteur et la propriété intellectuelle, égalité dans les cachets…

5-Repenser le politique et mettre le citoyen au coeur de la démocratie:

Les citoyennes et les citoyens vont de moins en moins voter. Elles et ils sont conscients que chaque vote ne compte pas vraiment, qu'une fois que leurs représentantes et représentants sont élus, ils ne sont pas vraiment au service du peuple. Nous ne participons pas suffisamment à la prise des décisions qui affectent directement nos vies et l'avenir de notre collectivité et qui vont le plus souvent à l'encontre de la volonté et des intérêts populaires. Dans cette forme de démocratie d'élite, les citoyennes et citoyens sont réduits au rôle de spectateurs. Pour se

réapproprier le politique, et démocratiser nos collectivités, plusieurs avenues sont possibles : réforme électorale, conseils de quartier, démocratie participative, élaboration d'une constitution, un discours et un parti de gauche, etc…

Mots clés :

Réforme électorale, démocratie participative (budget participatif et expériences participatives: constitution du Venezuela, Porto Alegre), réingénierie de l'État, souveraineté du Québec, atteinte aux libertés civiles (brutalité policière, entrave aux droits de manifester, mesures de sécurité intrusives, contrôle aux frontières, écoute électronique, certificats de sécurité), démocratie en ligne et vote électronique, corruption, droit associatif, politiques publiques, autonomie des organismes communautaires, propagande, bâillon, convergence, contrôle de l'information…

6-Contrer l'impérialisme et la guerre par la solidarité et le partage:

« Quand les hommes vivront d'amour, il n'y aura plus de misère… » La pauvreté est la plus grande arme de destruction massive. En 2006, des milliers d'êtres humains meurent chaque jour de malnutrition. L'accaparement des ressources de la planète par quelques transnationales, quand il ne peut se faire via l'OMC, le FMI, le « libre-échange », se fait par les guerres au nom de prétextes hypocrites. D'autres millions meurent ainsi dans des souffrances innommables. En plus de faire des milliards de dollars, les marchandes et les marchands de mort comptent bien ainsi soumettre les peuples une fois pour toutes. Resterons-nous silencieuses ou silencieux ? « C'est moins le bruit des bottes qu'il faut craindre que le silence des pantoufles.»

Mots clés :

Solidarité internationale, développement international, luttes globales, luttes locales, guerres, Irak, Palestine, Haïti, bases militaires américaines, politique étrangère canadienne, militarisation, financement de l'armement, dette, taxe Tobin, luttes contre les paradis fiscaux, ZLEA, traités de libre-échange, enrôlement, propagande…

III- Méthodologie

Dans la continuité de la méthodologie employée au sein du Forum social mondial, la programmation du FSL comprendra des **activités autogérées**, c'est-à-dire proposées et organisées de manière totalement autonome par les participantes et participants aux forums, ainsi que des **activités cogérées**, organisées par le Comité de programmation en partenariat avec les divers groupes et personnes intéressées.

Afin d'éviter la redondance dans la programmation, le Comité de programmation encourage la fusion des activités traitant de sujets communs. Nous encourageons donc chacune des personnes ou des groupes qui souhaitent participer au forum à contacter les personnes qui proposent des ateliers portant sur un sujet similaire et ainsi tenter d'organiser une présentation commune. Pour ce faire, il suffit de consulter la progression de la programmation sur le site Internet du FSQ. Le Comité de programmation peut aussi se charger de mettre en contact les différentes et différents organisateurs d'activités autogérées afin de favoriser ce processus d'agglutination. De plus, le Comité de programmation pourra stimuler l'organisation d'activités cogérées portant sur des thématiques clés ou non représentées. Ce comité pourra aussi fournir une assistance logistique (animation, structuration des débats, choix des intervenantes et des intervenants...) pour l'organisation d'activités aux groupes ou personnes qui en feront la demande explicite.